



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente, donné à tous les contribuables de la susdite municipalité, qu'à une séance ordinaire de la municipalité de Saint-Alexandre tenue à huis clos en vidéo conférence le 7 février 2022, le Conseil a adopté le règlement 22-391, intitulé :

Règlement 22-391 établissant la répartition des coûts des travaux d'entretien et de nettoyage de la Rivière du Sud-Ouest, Branche 20;

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

La consultation de ce règlement peut être faite à l'Hôtel de ville, 453, rue Saint-Denis durant les heures régulières et sur le site Internet de la Municipalité à www.saint-alexandre.ca

Donné à Saint-Alexandre
Le 8 février 2022

Francine Perras
Greffière-trésorière adjointe